

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 19 décembre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15, 16 et 17 décembre 2014

2014 DDEES 1200 Subvention (54.000 euros) et convention avec l'association de la Fondation Etudiante pour la Ville.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date d 2 décembre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV), et la signature de la convention sur projets correspondante ;

Sur le rapport présenté par Mme Christine LEMARDELEY, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 54.000 euros est accordée à l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV) (SIMPA 19603 / 2014_07461), dont le siège social est au 26 bis rue du Château Landon, 75010 Paris ;

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération ;

Article 3 : La dépense sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 23, ligne VF55009 du budget de fonctionnement 2014 de la Ville de Paris.